



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 15

Le syndrome du bébé secoué : évaluation des préjudices

Vendredi 16 octobre 2026

De 14h00 à 17h30

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les mécanismes et conséquences du syndrome du bébé secoué
- Appliquer les référentiels d'évaluation du dommage corporel chez l'enfant

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-15h30 Le bébé secoué : du secouement à l'expertise

Dr Sébastien GRIGNARD, médecin légiste, expert près la cour d'appel de Besançon

- Définition du syndrome du bébé secoué
- Mécanismes du secouement
- Conséquences médicales et fonctionnelles
- Principes du diagnostic
- Passage de la prise en charge médicale à l'expertise judiciaire
- Bases de l'évaluation des préjudices chez l'enfant

15h30-16h00 Évaluation des préjudices

Dr Sébastien GRIGNARD, médecin légiste, expert près la cour d'appel de Besançon

- Spécificités de l'évaluation du dommage corporel chez l'enfant
- Présentation des principaux postes de préjudice applicables au syndrome du bébé secoué

16h00-16h15 Pause

16h15-17h30 Présentation de cas clinique

Dr Sébastien GRIGNARD, médecin légiste, expert près la cour d'appel de Besançon

- Présentation d'un cas de syndrome du bébé secoué
- Analyse expertale du dossier
- Discussion des préjudices et échanges avec les participants

Organisation de la formation

Intervenants :

- Dr Sébastien GRIGNARD, médecin légiste, expert près la cour d'appel de Besançon

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3,5 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert